

### REGLEMENT INTERIEUR

#### **1. ADHESION**

ARPEGE est une section de l'Amicale Laïque de Vigneux de Bretagne. A ce titre les adhérents de la section s'engagent à respecter les valeurs d'amitié, de tolérance, d'accueil, de respect et d'équité chères à notre association.

L'adhésion à ARPEGE est obligatoire ; le droit d'inscription annuel (couvrant les frais de gestion et donc *non remboursable*) est **de 99 euros par foyer inscrit**.

Si aucun cours individuel n'est choisi, le droit d'inscription **est ramené à 54 euros** par foyer.

#### **2. ORGANISATION ET PRESENCE**

L'école de musique fonctionne pendant la période scolaire.

Les cours ont lieu aux **salles du Grand Calvaire**.

Les cours de **solfège** des 4 premières années et la présence à un **évènement musical** au moins **sont obligatoires**.

Une feuille de présence est remplie à chaque cours par le professeur.

L'élève devra être ponctuel. **En cas d'absence , il devra prévenir le professeur** qui lui donnera ses coordonnées personnelles en début d'année.

Les absences personnelles de l'élève ne déclencheront aucun remboursement-

ARPEGE se réserve le droit d'annuler un cours collectif si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

En cas de non-obtention d'un cours à deux ou plus, l'élève bénéficiera d'un cours individuel et le complément de tarif sera automatiquement appliqué. Ce complément trimestriel est demandé lors de l'inscription et restitué en fin d'année s'il s'avère non nécessaire.

#### **3. RESPONSABILITE**

L'École de Musique ARPEGE n'est responsable des élèves qu'à l'intérieur de la salle de cours, en présence du professeur. **Les parents s'assurent de la présence du professeur avant de repartir et sont tenus de reprendre leurs enfants à la fin du cours.**

Les œuvres enseignées étant soumises à des droits (protection des œuvres et des compositeurs), **aucune photocopie d'œuvre non affranchie de droits légaux** (timbres) n'est acceptée au sein de l'école de musique. (Merci de vérifier les cartables).

#### **4. INSTRUMENTS**

**Un instrument à domicile est indispensable.** Il est fortement conseillé de demander avis auprès du professeur avant d'envisager son achat.

ARPEGE propose quelques instruments à la location. Prendre contact lors de l'inscription.

## 5. LOCAUX ET MATERIEL

Les locaux sont gracieusement mis à la disposition d'Arpège par la municipalité. Les divers matériels (pianos, batteries, sonorisation du matériel d'enregistrement...) sont la propriété de l'association ou de la municipalité.

Les élèves sont tenus de **respecter le matériel et les locaux** mis à leur disposition. En cas de dégradation, la réparation sera exigée auprès de l'élève ou de ses parents.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Les partitions « Arpège » devront être restituées à l'école de musique en fin d'année.

## 6. ASPECT FINANCIER

Les adhérents s'engagent à remettre, **au moment des inscriptions** le règlement de l'adhésion et des cotisations dues pour l'année.

\*Chèques vacances acceptés

\*Virement (solde total)

\*Paiement fractionné ( 3 chèques libellés à l'ordre de : **ARPEGE**).

- Encaissement cotisations : Octobre/Janvier/Avril

**Toute année commencée est due dans son intégralité.** Sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Lors d'une inscription en cours d'année, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Notre association est habilitée à recevoir les Chèques-Vacances en cours de validité pour l'année en cours. **Ils ne seront plus acceptés après le 15 septembre.**

## 7. DROIT À L'IMAGE

Sauf refus dûment coché sur la fiche d'inscription, **l'acceptation du présent règlement vaut accord de l'adhérent** sur l'utilisation par l'école de musique, à des fins de diffusion non commerciales, **des photos, vidéos et enregistrements sonores** réalisés dans le cadre de ses activités, représentations et répétitions.

L'utilisation de ces documents **ne pourra porter atteinte à la réputation ou à la vie privée** de la personne photographiée ou enregistrée et ne fera pas mention de son prénom ou nom.

Ceux-ci pourront **servir à la réalisation** de plaquettes d'exposition, de diffusion sur son site internet ou à l'illustration d'articles pour la presse, journaux et magazines, **à l'exclusion** de tout usage commercial ou monnayé. **Cette autorisation n'est pas cessible à un tiers.**

## 8. RECUEIL D'INFORMATIONS

**Les informations personnelles** recueillies par Arpège au moment de l'adhésion font l'objet d'un traitement informatique **exclusivement destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves** et à **établir des statistiques** pour les demandes de subventions demandées à la municipalité et à la région.

Conformément à la loi « **Informatique et Libertés** », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent vous et vos enfants. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à **inscriptions.arpege.asso@gmail.com**.

**MAJ Avril 2024**